



## Cercle de la Voile du Pyla sur Mer Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 10 août 2024 à 10h00  
CVPM, Place Danier Meller, Pyla sur Mer

Selon les statuts du club, tout membre à jours de sa cotisation à la date de l'Assemblée est attributaire d'une voix. Les membres absents peuvent se faire représenter en donnant pouvoir à un autre membre actif, dans la limite de deux pouvoirs par mandataire. Pour être valable, le pouvoir doit être signé par le mandant et le mandataire ; ce dernier doit être en mesure prouver son identité au moyen d'un document officiel. Le pouvoir doit être présenté au moment de l'accueil des membres, au début de l'Assemblée.

### VOTE PAR PROCURATION

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (nom/prénom), adhérent au Cercle de la Voile du Pyla sur Mer et à jour de ma cotisation à la date de l'Assemblée, donne pouvoir afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale du CVPM qui se tiendra samedi 10 août 2024, à \_\_\_\_\_ (nom/prénom).

Ce membre prendra ainsi part en mon nom aux votes des résolutions et aux délibérations qui seront à l'ordre du jour.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à \_\_\_\_\_ (lieu) le \_\_\_\_\_ (date)

Signature du Mandant

Signature du Mandataire